



Procès-verbal n°21

Séance ordinaire du jeudi 14 décembre 2023 à 19h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire 16 novembre 2023
3.
 - a) Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2024
 - b) Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le plan financier et des tâches 2024-2027
4. Projet d'arrêté du Conseil général, déposé par Teresa Remexido (Les Vert.e.s), concernant un crédit de 300'000 francs pour l'étude finale d'un bâtiment dans le prolongement de la CSUM afin d'offrir à la rentrée scolaire de 2025-2026, une structure d'accueil parascolaire centralisée d'au minimum 160 places, en y incluant de nouvelles installations pour la Ludotène ou d'autres locaux utiles à l'école, au parascolaire ou aux associations locales
5. Interpellations et questions
6. Lettres et pétitions
7.
 - a) Communications du Conseil communal
 - b) Communications du bureau du Conseil général
8. Divers

Le président Raphaël Kummer (PLRT) : « Mesdames, Messieurs, je souhaite la bienvenue à toutes les conseillères générales et tous les conseillers généraux, au Conseil communal, à la presse ainsi qu'au public. Je vous souhaite une bonne dernière séance de l'année et nous allons commencer avec le point 1 de notre ordre du jour qui consiste en l'appel. »

L'ordre du jour tel que présenté ne fait l'objet d'aucune demande de modification.

1. Appel

Le secrétaire Pascal Perret (PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 36 membres suivants (y.c. le président) :

- | | |
|------------------------------------|---|
| 1. Amez-Droz Laurent (PLRT) | 19. Hug Stéphane (PLRT) |
| 2. Bajrami Belul (PVL) | 20. Imer Ling (PLRT) |
| 3. Binggeli Maurice (PSLT) | 21. Issemann Philippe (PLRT) |
| 4. Brönnimann Erich (ELT) | 22. Jeanmaire Benjamin (suppléant Les Vert-e-s) |
| 5. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 23. Jolidon Daniel (PLRT) |
| 6. Butin Tammy (PLRT) | 24. Kummer Raphaël (PLRT) |
| 7. Calame Monique (ELT) | 25. Lovis Leonore (suppléante Les Vert-e-s) |
| 8. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 26. Luthi Michel (ELT) |
| 9. Carvalhal Alvaro (Les Vert-e-s) | 27. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 10. Chassot Nadia (PLRT) | 28. Perret Pascal (PLRT) |
| 11. Clottu Edouard (Les Vert-e-s) | 29. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 12. Degiorgi Edith (ELT) | 30. Pfefferli Beat (suppléant PVL) |
| 13. Fridez Alain (PLRT) | 31. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 14. Gehrig François (PVL) | 32. Remexido Teresa (Les Vert-e-s) |
| 15. Gerbex Jean-Charles (PLRT) | 33. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 16. Glardon Philippe (PSLT) | 34. Ryser Frédéric (PLRT) |
| 17. Gonçalves Sylvie (PLRT) | 35. Storrer Vincent (Les Vert-e-s) |
| 18. Gremaud Gérard (PSLT) | 36. Vaucher Pascal (ELT) |

Excusés :

- | | |
|----------------------------|---|
| 1. Amez-Droz Jérôme (PLRT) | 5. Mendy Vincent (Les Vert-e-s) |
| 2. Caron Simone (PSLT) | 6. Paviet-Salomon Bertrand (Les Vert-e-s) |
| 3. Gomes Bruno (PVL) | 7. Pinsard François (Les Vert-e-s) |
| 4. Gonçalves Jorge (PLRT) | 8. Smith Ted (PLRT) |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 18.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), secrétaire
Dubosson Valérie (Les Vert-e-s), vice-présidente
Eugster Martin (ELT), président
Hoffmann Heinz (PLRT), vice-secrétaire
Rotsch Daniel (PSLT), membre

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2023 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3.a Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2024

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal vous présente aujourd'hui un budget 2024 équilibré. De la même manière que les trois autres communes de la future commune Laténa, ce budget est monté sans tenir compte de la fusion. Comme indiqué dans le rapport, le Conseil communal viendra, lors de la première séance de 2024 avec une demande pour le financement des frais engendrés par les premiers travaux de la fusion afin de préparer le terrain pour les futures autorités qui n'auront que très peu de temps avant l'entrée en force de Laténa le 1^{er} janvier 2025. La forme de ce financement n'est pas encore connue à ce jour.

Le budget qui vous est présenté aujourd'hui comprend des recettes relativement réjouissantes au niveau des prévisions fiscales tant au niveau des personnes physiques que des personnes morales. Il est à noter que les modifications adoptées par le Grand Conseil la semaine dernière lors du vote du budget de l'Etat n'ont pas été incluses dans ces prévisions, à savoir la modification du barème pour un abaissement de 1% de la charge fiscale des personnes physiques. Ces recettes dépendent fortement de la conjoncture économique du canton et au-delà.

Au niveau des charges, la facture sociale est en baisse par rapport au plan financier et des tâches de l'Etat de l'année dernière, ce qui est réjouissant pour la commune et aussi pour la population, qui se trouve moins nécessaire que prévu. Cependant, nous voyons les charges de l'éorén augmenter en raison de l'inflation qui impacte les évolutions de salaire et des charges d'énergie, mais aussi par les rénovations de bâtiments qui continuent de se faire et d'entrer en service. Les charges de transport voient aussi leur montant augmenter suite à la baisse des subventions fédérales dans ce domaine.

Concernant les investissements en 2024, une partie concerne la réalisation des projets déjà votés par votre Autorité et, en lien avec ceci, nous souhaitons déposer un amendement au budget des investissements concernant la ligne 100189.01 concernant le réaménagement de la zone touristique de La Tène. Il s'agit d'un crédit déjà approuvé, mais nous souhaitons augmenter le montant dépensable en 2024 de 40'000 francs pour le passer à 160'000 francs. Les mois ayant passé depuis l'établissement du budget, un plus faible montant sera dépensé en 2023 pour le reporter en 2024. Je vous remercie de votre attention. »

Le président donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce soir, je suis triste. Mais je suis également content. Triste parce c'est la dernière fois de l'histoire de notre commune actuelle que votre commission financière s'est réunie pour discuter, débattre et valider le budget qui vous est présenté ce soir.

Donc vous l'aurez compris, il s'agit là d'un budget de transition en route vers 2025, un budget en direction de « Laténa ».

Plusieurs éléments vont dans le bon sens, raison pour laquelle je suis content ce soir. Pour commencer, un budget à l'équilibre. À l'équilibre, certes mais pas parce que nous avons drastiquement réduit nos charges. C'est surtout parce que nous revenons à augmenter, entre autres et principalement au niveau fiscal.

Au niveau des charges et comme à son habitude, l'éorén pèse toujours plus sur nos finances communales, année après année. C'est d'une part parce que, comme les années précédentes, les coûts par élève prennent l'ascenseur, mais aussi parce que nous avons plus d'élèves. Nous avons également désiré recevoir des explications sur un certain nombre de détails liés aux charges de fonctionnement et aux investissements, ce qui a été fait par notre exécutif.

En conclusion, et comme déjà dit lors des moutures précédentes, n'oublions pas ce soir que nous parlons d'un budget, avec ses parts d'incertitudes. Il sera donc notre budget de transition vers Laténa. Cependant, même s'il s'agit de notre dernier budget pour la commune de La Tène, gardons à l'esprit, gardez à l'esprit, qu'il s'agit d'argent public et que nous devons, vous devez y faire attention.

Ce budget n'a cette année pas nécessité d'ajustement suite à notre première séance. Il a alors été, lors de notre deuxième séance, préavisé positivement par votre commission, à l'unanimité de ses membres présents.

Pour le surplus et le détail des chiffres, je vous renvoie au rapport du Conseil communal, dont nous saluons la qualité croissante, année après année, principalement pour ce qui est du cahier 1.

Voici en quelques mots ce que votre commission financière pense au moment où elle adresse ses plus vifs remerciements non seulement à l'administration communale dans son ensemble, mais également à notre Conseil communal in corpore, pour le très bon travail qui a été fait. Nous en sommes conscients et nous y sommes bien entendu sensibles. Avec nos remerciements. »

Le président passe la parole aux groupes.

Laurent Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au nom du PLRT, je rapporte sur la position du groupe qui a accepté ce budget à l'unanimité de ses membres présents lors de sa dernière séance de groupe du lundi 4 décembre.

Comme l'année dernière, avec la baisse d'impôt, le Conseil communal nous remplit de joie avec ce beau budget bénéficiaire. C'est bientôt Noël, une verrée sympathique nous attend, ne nous attardons pas trop, mais nous avons tout de même quelques questions relatives à de potentielles économies et améliorations de recettes ainsi que quelques dépenses qui nous inquiètent. Et la perspective d'un futur taux d'impôt à 68 en 2025 - que voulez-vous de mieux pour être heureux !

Mais c'est effectivement avec un brin de nostalgie que nous traitons ce dernier budget de notre commune dans sa forme actuelle ; dernière année d'activité pour plusieurs d'entre nous.

L'administration est par contre sûre de garder tous les postes de travail actuels et c'est appréciable, mais nous relevons, dans l'analyse du budget, que certains postes sont en contrat de durée déterminée et nous espérons que nous saisissons l'opportunité de réaliser une diminution d'effectif après avoir analysé toutes les tâches une fois la nouvelle organisation efficace et bien rodée de la future administration.

C'est d'ailleurs bien la priorité absolue – et je remercie le conseiller communal en charge des finances de l'avoir cité – que de rapidement pouvoir mettre en place le fonctionnement de la future commune de Laténa pour que rapidement le personnel soit rassuré sur son avenir, parce que nous apprécions énormément les services qu'il nous rend mais il faudra pour certains avoir un cahier des charges revisité et faire preuve d'un petit peu de flexibilité et il y aura même quelques promotions comme le futur chancelier.

Nous remercions donc et encourageons notre administration à vivre ces changements dans la bonne humeur et de faire preuve d'ouverture, de flexibilité et d'innovation. Nous souhaitons que notre Conseil communal prépare bien l'avenir et garde le moral pour cette dernière année et travaille jusqu'au bout pour assurer une bonne transition en rappelant l'augmentation des jetons de présence que nous avons votée en guise d'encouragement. Merci de votre attention. »

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans notre séance de préparation du 4 décembre écoulé, nous avons étudié, en compagnie de notre conseiller communal Martin Eugster, le budget qui nous est soumis ce soir et qui a une valeur symbolique historique puisqu'il est le dernier d'une très longue série concernant notre commune.

Comme d'habitude, le Conseil communal et l'administration communale nous livrent un document sérieux et réaliste, compte tenu de la situation et des efforts déployés pour maintenir une situation financière saine, bouclant par un résultat positif de près de 26'000 francs.

Comme nous avons obtenu de la part du Conseil communal tous les éclaircissements et toutes les réponses à nos questions, c'est à l'unanimité des membres présents que l'ELT a accepté ce budget et en fera de même ce soir. »

Leonore Lovis (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Vert-e-s a discuté du budget présenté par le Conseil communal lors de sa séance du 5 décembre 2023.

Nous tenons tout d'abord à remercier toutes les personnes impliquées dans l'élaboration du budget 2024 et du plan financier et des tâches 2024-2027. Nous apprécions particulièrement le cahier 1 et les précieuses explications qu'il contient. Elles nous ont été très utiles pour une bonne compréhension des documents fournis.

De manière générale, notre groupe se réjouit du budget 2024 qui nous a été soumis, tout en étant conscient que ce budget ne prend pas encore en compte la fusion de notre commune. Il convient de noter que bien qu'un léger bénéfice soit attendu pour 2024, le résultat d'exploitation présente un excédent de charges de plus de 900'000 francs et que le bénéfice budgété est atteint grâce au résultat des financements et au résultat extraordinaire. Notre groupe prend note positivement de la baisse de la facture sociale attendue pour 2024, alors qu'à l'inverse, il s'inquiète des charges éorén qui augmentent une fois de plus. Nous observons que le plan des investissements pour 2024 est ambitieux et que le degré d'autofinancement prévu reflète une bonne situation financière.

Maintenant que la fusion a été approuvée, nous comprenons bien que ce budget devra être amendé afin d'y intégrer les charges supplémentaires liées à la fusion qui surviendront en 2024. Dans la mesure où ces frais inhérents à la préparation de la fusion seront compensés en 2025 par l'aide à la fusion que recevra Laténa, ce point ne suscite pas notre inquiétude.

En ce qui concerne le plan financier et des tâches 2024-2027, les résultats anticipés pour les années 2025 à 2027 ont retenu notre attention, indépendamment du fait que ces projections ne prennent pas en compte la fusion de notre commune au 1^{er} janvier 2025. Nous prenons note que l'excédent de produits de 315'000 francs attendu en 2025 provient principalement d'une écriture comptable liée à la deuxième réévaluation du droit de superficie du camping qui aura lieu en 2025 et qui a un impact très important sur les revenus financiers. En ce qui concerne les importantes pertes budgétées pour 2026 et 2027, elles sont principalement causées par une très forte augmentation des charges financières estimées. Celles-ci augmentent à cause de l'augmentation des taux d'intérêt, mais elles sont aussi le reflet d'un programme d'investissement très ambitieux, qui, s'il se réalisait au niveau estimé, augmenterait le déficit de notre commune à 45 millions de francs. Dans la mesure où les investissements réalisés en 2026 et 2027 ne seront probablement pas aussi élevés que ce qui est considéré dans ce PFT, ces excédents de charges projetés n'ont vraisemblablement pas de quoi nous alarmer à ce stade.

C'est donc avec plaisir que le groupe des Vert-e-s a accepté ce budget 2024 à l'unanimité des membres présents lors de sa séance, et qu'il va aussi soutenir l'amendement proposé par le Conseil communal. Merci pour votre attention »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 5 décembre dernier, la section vert'libérale de La Tène a examiné avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le budget 2024 et le plan financier associé.

Le groupe vert'libéral apprécie l'effort fait pour maintenir les charges à leur niveau. Grâce au préambule du rapport bien formulé, nous avons pris bonne note que les finances sont saines et les possibilités d'investissements restent correctes. Vu que la fusion de nos 4 communes a été votée, nous comprenons que les frais supplémentaires vont se joindre et nous accepterons ces propositions des modifications budgétaires.

Ce sont des éléments que nous suivrons avec attention tout au long de l'année 2024.

Il y a bien l'un ou l'autre poste de dépenses qui nous chagrinent mais il y en a d'autres qui nous réjouissent, ce qui fait qu'en résumé nous sommes très satisfaits du travail accompli et soutiendrons ce budget.

Malgré la réticence quant à la réalisation du plan financier et en attendant de la mise en route de la nouvelle commune de Laténa, nous restons optimistes quant à la réalisation des projets prévus 2024-2027.

Le groupe vert'libéral tient à remercier le Conseil communal, l'administration communale ainsi que les membres du Conseil général et toutes les personnes engagées pendant des années à faire prospérer notre belle commune de La Tène et pour le travail accompli tout au long de ces années. Nous souhaitons la mise en douceur des excellentes bases de la nouvelle entité de Laténa. Merci pour votre attention. »

Philippe Glardon (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le parti socialiste constate avec un enthousiasme certain que l'année budgétaire 2024 s'annonce non seulement intéressante mais aussi prometteuse pour notre commune. Malgré les prévisions financières et les tâches laissant entrevoir une année 2024 décevante sur le plan financier, le parti socialiste est ravi de faire le constat réjouissant que les efforts déployés par le Conseil communal dans l'élaboration du budget ont conduit à un équilibre financier, offrant ainsi des perspectives prometteuses pour l'avenir dans le contexte économique actuel.

Cela dit, en référence au plan financier et des tâches qui nous est soumis au point suivant de notre ordre du jour, nous nous devons pour l'avenir d'aborder des aspects cruciaux de notre situation financière qui exigent une réflexion approfondie et des décisions éclairées. Nous devons absolument éviter une dégradation de notre situation financière en raison de l'augmentation du coût de l'énergie et des taux d'intérêts hypothécaires, le tout sur fond d'une nécessité impérieuse d'investir massivement, en particulier dans le domaine de l'éducation.

La conjonction de ces facteurs créera un défi financier significatif à l'avenir pour notre commune. La dégradation de notre situation financière pourrait devenir une réalité à laquelle nous devons faire face avec pragmatisme. Cependant, le parti socialiste tient à souligner que cette période difficile coïncide avec des besoins pressants en investissements, notamment pour notre système social et éducatif. L'école et l'accueil de l'enfance représentent le socle de notre communauté, et nous ne pouvons négliger son état et ses besoins en amélioration. Il est impératif d'adopter une approche proactive.

Un autre élément à prendre en considération est la situation géopolitique instable qui caractérise notre époque. Les incertitudes internationales peuvent avoir des répercussions sur notre économie locale. Nous devons être prudents et anticiper les éventualités pour minimiser les risques et garantir la résilience de notre commune face à ces turbulences.

La gestion prudente de nos ressources financières est essentielle, certes, mais le parti socialiste tient à souligner encore une fois l'importance de l'effort d'investissement dans le maintien de nos infrastructures. En réduisant l'enveloppe financière allouée à cet entretien en-dessous du minimum requis, nous risquons de léguer aux générations futures des infrastructures dégradées nécessitant d'importants investissements. Il est impératif de reconnaître que les futures réductions budgétaires ne doivent pas se faire au détriment de la pérennité de nos biens communs.

Par ailleurs, le parti socialiste attire votre attention sur la nécessité d'engager du personnel supplémentaire à futur pour mettre en œuvre de nouvelles prestations, telles que le programme MAE. Ces initiatives, bien que porteuses de bénéfices pour notre communauté, nécessitent un engagement humain accru, et nous devons être prêts à investir dans notre capital humain pour assurer le succès de ces projets.

En conclusion, l'année budgétaire 2024 offre des opportunités et des défis. En adoptant une approche équilibrée et en reconnaissant les priorités stratégiques, nous pouvons assurer la stabilité financière tout en investissant judicieusement dans notre avenir. Le parti socialiste soutiendra donc ce projet de budget 2024 à une très forte majorité. Je remercie mon nègre qui a pondu ce pavé. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est accepté à l'unanimité.

Le président procède à la lecture cahier par cahier.

[Cahiers 1 à 2 : aucune prise de parole]

Cahier 3

Daniel Jolidon (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, mon intervention se réfère à la page 52, compte 32900, rubrique 31300.

La politique doit fixer les conditions-cadres qui permettent aux sociétés, associations et clubs de faire vivre économiquement, sportivement et culturellement une commune et non remplacer lesdites sociétés. Je demande donc que le montant de 4'600 francs budgété ne soit pas dépensé (projection de films) mais que le Conseil communal donne les coordonnées d'Animatène à l'entreprise privée qui projeterait les films à La Tène l'année prochaine. »

Laurent Amez-Droz (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ma question est relative au compte 36360 Subventions aux organisations privées dont le montant passe de 14'000 à 19'000 francs. Le PLRT est très favorable au soutien aux associations sportives – nous n'avons pas de commentaire à formuler au sujet de cette augmentation – mais nous savons que certains clubs sportifs se déplacent désormais pour leurs compétitions sportives hors commune en transports publics. Est-ce que le Conseil communal a décidé de modifier ses critères d'octroi de subventions pour notamment soutenir le déplacement des clubs sportifs en transports publics pour leurs compétitions sportives. A ce titre, l'octroi de subventions complémentaires. Merci de la réponse. »

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour les questions. Par rapport au cinéma, nous allons évidemment transmettre à Animatène. Cela avait été fait il y a deux ans, si bien que nous retransmettrons cette offre en 2024.

S'agissant des subventions aux transports publics, un geste a d'ores et été fait en faveur de certains clubs. Nous continuerons probablement dans ce sens, sachant que la favorisation des transports publics est un geste à retenir. »

Laurent Amez-Droz (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, mon intervention concerne le compte 96306 – Chemin de La Ramée 4. Nous voyons que le loyer de 4'300 francs de ce modeste chalet noir, pour ceux qui le connaissent, à La Ramée, est descendu à 0 franc, ce qui nous attriste beaucoup. Non seulement parce que nous ne connaissons pas les circonstances du départ des locataires qui occupaient ce chalet noir. Par contre, nous trouvons dommage qu'il ne soit pas au moins prévu de le louer durant les vacances d'été. Nous savons effectivement qu'au niveau chauffage et isolation il n'est pas aux normes, mais je connais un conseiller général ici présent dans la salle qui loue des chalets principalement l'été mais peut-être aussi hors saison. Il s'agirait d'une offre touristique

intéressante plutôt que de laisser ce bâtiment vide. J'aimerais savoir pourquoi il n'est pas prévu de le louer au moins pendant les vacances, sans chauffage, durant la belle saison. Merci. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la maison est vide car les anciens locataires ont décidé de quitter les lieux. La maison n'est pas conforme à différents niveaux, notamment s'agissant du chauffage, de l'électricité et de l'étanchéité du sous-sol. En effet, actuellement ce dernier est recouvert de 10 centimètres d'eau, donc si vous souhaitez un bain ou profiter d'une piscine intérieure, c'est le moment.

Le Conseil communal a décidé d'utiliser ce bijou pour une utilisation intermédiaire jusqu'à ce que les nouvelles autorités de Laténa entrent en fonction afin de déterminer l'investissement à effectuer pour ce bâtiment.

Actuellement, nous sommes en discussion avec une personne de Marin, intéressée à offrir une prestation d'utilité publique (espace artistique) afin que la population puisse profiter de ce lieu, dans un sens artistique limité à 3 ans.

J'ai encore visité ce bien aujourd'hui avec la personne en question. Il s'agit d'une situation win-win, mais peut-être pas sur le plan financier, car l'opération devrait être neutre. L'idée est de réaliser un projet artistique qui pourrait profiter à de nombreuses personnes de notre commune ainsi qu'à d'autres artistes. Nous serons à même de vous donner plus de détails dans le courant de l'année prochaine. Merci. »

Cahier 4

Laurent Amez-Droz (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je confirme que le PLRT soutiendra l'amendement sollicité par le Conseil communal, ce que je n'ai pas précisé dans mon débat d'entrée en matière.

Par contre, j'ai deux questions relatives au plan d'investissement concernant la « Mise aux normes des arrêts de bus LHand » (10019301). Je félicite le Conseil communal pour les arrêts qui ont déjà été mis aux normes. Il s'agit de très belles réalisations. Nous savons, pour l'avoir bien suivi au sein de la commission de circulation qu'il reste encore celui des Indiennes qui est un peu compliqué. On voit de temps en temps, à l'arrêt de bus du centre du village, que les gens qui sortent du parking de la pharmacie ne voient pas le rehaussement de ce quai et touchent le bas de caisse de leur voiture en sautant et en rabotant la marche. Il suffit d'aller voir cette marche qui est déjà bien usée et qui a dû coûter quelques frais de carrosserie aux automobilistes. Je suggère que nous investissions encore un petit peu en 2024 avec de la peinture rouge pour que les gens voient bien cette marche. Mais j'ai une question plus amusante encore, qui est celle de la saga du petit quai central de la boucle de retournement de la gare qui génère passablement de discussions parmi les potes chauffeurs. Ce petit quai crée quelques embouteillages sur la rue de la Gare. Il est bon de modérer le trafic, mais là c'est quand-même un petit peu exagéré car actuellement, le quai ne peut plus être utilisé par deux bus puisque le nouveau petit quai central et ses problèmes de mise aux normes empêchent son utilisation. Normalement les bus 101 et 107 sont côte à côte et là, ils ne le peuvent pas. C'est bien dommage et on sait qu'il faudrait investir quelque 45'000 francs pour déplacer la ligne de contact qui n'est pas aux normes et j'aimerais savoir si le Conseil communal a pu se battre avec transN pour éviter cette dépense et faire en sorte que cette situation soit rapidement régularisée.

Si vous permettez, j'ai une deuxième question au sujet des investissements concernant l'« Installation d'une borne solaire au port de La Tène ». Cela est de la compétence du Conseil communal, mais cela agace un petit peu le PLRT, car lors du débat du mois de juin 2022, lorsqu'il a été décidé d'interdire les bateaux à moteur thermiques d'utiliser ce port, le Conseil communal nous a répondu que tout allait très bien, qu'il y a 10 ans pour s'adapter et qu'il existait plein de petits moteurs électriques à batterie portable que l'on peut recharger à la maison. Après nous avoir affirmé avec vigueur et conviction qu'il n'y aurait pas d'investissement complémentaire en lien avec la propulsion électrique, on constate que 20'000 francs sont prévus pour installer une borne solaire. Nous aimons bien le soleil et l'énergie photovoltaïque, nous avons soutenu le crédit pour le collège de Wavre et celui des Tertres, mais nous trouvons dommage de devoir investir cette somme alors qu'elle pourrait profiter à des actions artistiques pour soutenir l'artiste du chalet de La Ramée ou d'autres opérations de ce genre. Merci beaucoup.

Au surplus, je me réjouis beaucoup de cet espace artistique. Très bonne idée. Merci. »

Daniel Jolidon (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai deux questions à poser concernant la page 117 « Installation d'un éclairage sur zone de sport ». Cela fait deux ans que nous

votons des investissements pour l'éclairage du terrain principal et du terrain d'entraînement. Je souhaiterais savoir quel est ce terrain ou cette place de sport qui nécessite un éclairage.

La deuxième question concerne « Achat robot tondeuse ». Pourquoi s'agit-il d'un investissement et pourquoi ce montant ne figure pas dans les frais d'entretien du terrain de football, comme le sont les frais des personnes qui tondent le gazon. Merci. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, s'agissant du point relatif à l'installation d'un éclairage sur zone de sport, cette ligne figure là car il y a eu un budget en 2023, mais si on regarde la ligne en 2024, le montant est à zéro, si bien qu'il n'y aura pas de dépense cette année à ce sujet.

L'achat du robot tondeuse a été mis en investissement pour la simple et bonne raison que tout objet de plus de 5'000 francs doit être comptabilisé dans le bilan et ne peut plus passer dans le compte de fonctionnement. Il s'agit donc d'un problème comptable que de passer ce montant en investissement. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vais répondre à la première question posée par Monsieur Laurent Amez-Droz. La réponse est oui.

Plus sérieusement, il est vrai que cet arrêt de bus nous a posé quelques petits soucis, comme la plupart des arrêts de bus, à l'exception de ceux qui ont subi une intervention relativement petite. Certains ont fait l'objet d'une mise à l'enquête et surtout d'une consultation des différents services de l'Etat, en particulier le service des ponts et chaussées, parfois le service cantonal des transports et transN pour l'arrêt de bus de la gare. Pour une raison qui nous échappe, tous les feux étaient au vert, des essais de giration ont été effectués, des essais grandeur nature avec les différents modèles de véhicule ont été réalisés, tout a bien fonctionné et pour une raison qui nous échappe, une fois que le quai a été construit, les problèmes ont été constatés. Vous imaginez bien que si on nous avait dit que ça n'allait pas fonctionner, nous n'aurions jamais mis un pied dans cette direction. Cette solution reste pourtant la meilleure qui ait pu ressortir de nos réflexions.

Il y a quelques jours, nous nous sommes retrouvés avec une brigade de transN, avec les décideurs. De nouveaux tests ont été réalisés avec les nouveaux bus. En effet, transN s'est doté de nouveaux bus déperchables électriques, en particulier sur la ligne 107 (ce qui tombe bien car ce quai est dévolu à cette ligne). Ces véhicules desserviront également les Champs-Montants dès le 10 décembre 2024. Il a été convenu qu'en cas de problèmes liés à l'architecture même du réseau filaire, la commune n'investirait rien du tout. Par contre, quelques petites adaptations (rabortage, champ de freinage) seront réalisées afin d'améliorer encore l'accès des bus, ainsi qu'un marquage au sol afin de guider les chauffeurs afin qu'il n'y ait plus de déperchages. Le zéro déperchage n'est pas garanti car c'est un petit peu tendu. Si nous avions su tout cela depuis le départ nous aurions mené une autre réflexion, mais toujours est-il que dès la fin de l'année 2024, tous les bus qui s'arrêteront sur ce quai seront déperchés depuis l'avenue des Champs-Montants. transN réfléchit encore si les bus seront reperchés à l'arrêt Bellevue ou seulement au départ de l'arrêt de la gare. Toujours est-il que ces véhicules peuvent accéder à la gare sans problème, la giration étant bien étudiée. C'est juste la tension sur les perches qui, selon les chauffeurs, peut agir sur les véhicules. Une période test sera menée en janvier 2024, notamment suite au marquage. Je vais un peu trop dans le détail, mais encore une fois, la réponse à la question de Monsieur Amez-Droz est oui. »

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, s'agissant de la borne de recharge pour les bateaux, il est vrai que dans les débats qui ont eu lieu par rapport au règlement des ports, il était assez clair qu'aucune borne de recharge ne serait installée à La Ramée, le site ne s'y prêtant pas du tout. Par contre, la porte était ouverte au port de La Tène. Les bateaux se trouvant au port de La Tène ou au port de La Ramée sont un peu différents. Beaucoup plus de voiliers sont amarrés à La Ramée où un moteur portatif se prête beaucoup mieux, tandis que le port de La Tène compte plus de bateaux à moteur où une borne de recharge serait extrêmement utile.

Au port de La Tène nous avons également l'avantage d'avoir des places visiteurs, ce qui permet une situation relativement aisée de cette borne de recharge. En dernier lieu, il s'agit d'un service que nous rendons aux utilisateurs du port car à terme, ils seront tous contraints d'avoir des énergies non fossiles. »

Le président passe au vote de l'amendement, qui est accepté à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté amendé qui est accepté à l'unanimité.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre confiance avec votre large acceptation du budget et pour vos remarques positives sur le rapport, ce que nous apprécions.

Je remercie aussi le grand travail effectué par l'administration et particulièrement le service Finances. Merci. »

3.b Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le plan financier et des tâches 2024-2027

Le président : « Mesdames, Messieurs, ce rapport nous a été remis pour information et ne sera pas voté. Je donnerai néanmoins la parole aux commissions, aux différents groupes et j'ouvrirai la discussion générale pour les personnes qui aimeraient se prononcer sur ce plan financier. »

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce plan financier et des tâches prévoit l'évolution des charges et des recettes pour les années suivant le budget, soit 2025 à 2027. Etant donné l'actualité de la fusion, il aura très peu d'effet car le budget 2025 sera complètement remanié pour inclure 4 communes. Toutefois, le travail a été réalisé avec sérieux. Nous avons fait un effort particulier sur le rapport pour essayer de faire passer les messages et les explications se trouvant derrière ces chiffres. Nous avons pris en considération les éléments connus à ce jour pour voir l'évolution possible de nos finances. Cependant, l'application de ces prévisions ne sera probablement pas réalisée. Je vous remercie de votre attention. »

Le président donne la parole aux groupes.

Laurent Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLRT félicite encore l'administration et le Conseil communal pour ce magnifique document. C'est vraiment un instrument de conduite très intéressant et j'espère surtout qu'il servira d'exemple pour les autres communes dans le cadre de la fusion. Nous ne savons pas ce qui se fait à Saint-Blaise ou à Hauterive, mais nous possédons un outil fantastique qu'il faudra perpétuer dans le cadre de la future commune de Laténa. D'ailleurs, je vous montre une mini coquille, mais c'est vraiment une toute petite coquille. Au début du cahier 2, le titre indique « indicateurs financiers ». C'est à l'époque de la fusion qu'il a été imprimé. Nous étions encore des fiancés et pas une commune unie. J'espère qu'en reprenant le même modèle dans le cadre de Laténa, on inscrira bien « indicateurs financiers », puisque cette fois nous aurons non seulement des financiers, mais mariés. Merci pour votre attention et à tout à l'heure pour lever votre verre aux fiançailles et au mariage. »

4. Projet d'arrêté du Conseil général, déposé par Teresa Remexido (Les Vert-e-s), concernant un crédit de 300'000 francs pour l'étude finale d'un bâtiment dans le prolongement de la CSUM afin d'offrir à la rentrée scolaire de 2025-2026, une structure d'accueil parascolaire centralisée d'au minimum 160 places, en y incluant de nouvelles installations pour la Ludotène ou d'autres locaux utiles à l'école, au parascolaire ou aux associations locales

Le président donne la parole à l'auteure du projet d'arrêté.

Teresa Remexido (Les Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je change de point de vue. Je pense que c'est utile pour ce point.

Pas plus tard que mercredi dernier, le 6 décembre, dans le journal de 7h30 à la radio, un journaliste parlait du manque de structures d'accueil parascolaire en divers cantons comme par exemple Genève, Valais, Vaud et Neuchâtel. Il disait entre autres que :

« Les obstacles sont souvent :

- le manque de locaux
- les oppositions qui allongent indéfiniment les délais de construction »

Et chez nous, pour pouvoir aller de l'avant avec cette étude finale de la construction d'un bâtiment dans le prolongement de la CSUM dédié en particulier à l'accueil parascolaire, est-ce que c'est le bon moment ?

- nous avons le lieu
- nous avons une base de projet qui serait réalisable pour la rentrée scolaire d'août 2025 si on ne perd pas encore 2 ou 3 mois, voire plus
- la mise à l'enquête est faite et il n'y a pas eu d'oppositions

Il y a de quoi se réjouir, vous êtes d'accord ? On peut trinquer tout à l'heure.

Alors qu'attendons-nous ?

Dans cette même émission, Madame Monika Maire-Hefti, présidente de la commission fédérale pour les questions familiales a dit que : « Le manque de structures parascolaire est souvent dû à :

- un manque de volonté politique
- des réminiscences de notre éducation judéo-chrétienne avec la mère qui reste traditionnellement à la maison
- un décalage entre les autorités politiques et la réalité de la population, en particulier des jeunes familles pour qui le modèle traditionnel n'a plus rien à voir avec leur quotidien »

En entendant cela, je me suis dit : « Est-ce que notre assemblée manque de volonté politique ? »

Honnêtement je ne le pense pas. Je vous dis pourquoi :

- je pense que le PLRT n'aurait pas déposé la motion MAE voilà plus de 2 ans et qui a été accepté par notre assemblée à l'unanimité
- je pense que nous discutons aujourd'hui de ce besoin impératif et ô combien important d'offrir plus de places d'accueil parascolaire dans notre commune parce que nous sommes toutes et tous conscients que c'est vraiment urgent et prioritaire

Il s'agit peut-être aujourd'hui d'avoir réponse à certaines des questions qui subsistent encore :

- de quel type de salle a-t-on besoin pour l'éducation au mouvement et la promotion de l'éducation physique dans les programmes scolaires de notre commune ?
- est-il possible de proposer dans ce bâtiment un local qui réponde à ce besoin et ainsi apporter un bénéfice supplémentaire par rapport à la demande d'origine de la motion MAE du PLRT ?
- est-ce que cette salle pourrait combler le besoin de locaux pour les cours d'éducation physique et intéresser l'éorén ?
- est-il possible, avec ce crédit proposé dans l'arrêté, de finaliser l'étude de cette structure, en donnant la priorité à l'accueil parascolaire ?

Voici quatre questions auxquelles je ne peux pas vous donner de réponse. Le Conseil communal pourra certainement nous les donner. Il s'exprimera après mon intervention et nous pourrons donc encore poser des questions après dans la discussion de détail.

Mais si la réponse à ces quatre questions est oui, alors où est le problème ?

Pour des raisons de manque de temps à la suite de notre dernier Conseil général (c'était très court pour respecter les 21 jours de délai pour le dépôt), j'ai déposé seule cet arrêté. En réalité, ce que j'aurais vraiment aimé faire, c'est de l'avoir proposé au nom de tous les groupes politiques représentés dans notre assemblée pour que nous ne perdions pas de temps.

« Le parfait est l'ennemi du bon. »

C'est bien ce qui risque d'arriver avec ce projet si nous perdons encore du temps.

Si les groupes politiques ici présents ce soir pouvaient s'entendre sur cette question si importante de l'accueil parascolaire, ils pourraient alors être d'accord avec l'arrêté proposé quitte à modifier le préambule pour qu'il devienne un arrêté interpartis.

Voilà ma proposition de modification du préambule en question : « sur la proposition de tous les groupes politiques de cette assemblée. »

Parce que nous sommes à l'écoute des besoins de la population de notre commune et dans le cas présent, de ceux des familles ayant besoin de places d'accueil parascolaire, mettons-nous ensemble pour ne pas perdre plus de temps. Montrons-leur notre volonté d'apporter des solutions concrètes et d'œuvrer ensemble afin d'offrir les 160 places d'accueil parascolaire si nécessaires à la population de La Tène à la rentrée scolaire d'août 2025.

Chères et chers collègues de cette assemblée, faisons en sorte que notre commune offre à ses enfants ce type de structure accueillante et adaptée à leurs besoins parce que « quand on veut, on peut. ». Merci beaucoup. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la position du Conseil communal concernant cet arrêté est favorable. Suite au refus par votre Autorité d'entrer en matière sur le projet du Conseil communal en novembre 2023, cette demande de crédit est une adaptation viable et intéressante du projet qui pourrait remplir bons nombres de besoins actuels de la population laténienne. En effet, si la nécessité d'accueillir plus de places de parascolaire sur le site scolaire de Marin n'est nullement remise en question par tous les partis de cet hémicycle, les dimensions de la salle de gymnastique ne sont quant à elles pas adaptées aux besoins des sociétés locales. Une salle de gymnastique plus grande ne rentrant pas physiquement sur ce site scolaire, une rénovation de la salle Billeter est possible mais pas l'implantation d'une 3^{ème} salle de gymnastique aux dimensions souhaitées. Il est donc intelligent de redimensionner le projet initial en supprimant la salle de gymnastique, qui pourrait voir le jour dans la zone de loisirs de La Tène, et donc toute la partie enterrée du bâtiment. Le coût global pourrait être réduit plus ou moins dans l'enveloppe initiale avec une surface disponible d'environ 300 m² au rez-de-chaussée pour accueillir une salle de rythmique et une autre salle polyvalente. Suite au contact pris avec la direction du Bas-Lac, cette salle de rythmique peut aussi être utilisée par l'école pour certaines heures d'éducation physique à hauteur de 50% pour libérer des plages dans les deux autres salles. L'effet pourrait donc être similaire qu'avec une salle de gymnastique telle que présentée dans notre projet initial. Cette option de salle de rythmique n'avait pas été imaginée dans l'étude d'avant-projet, le Conseil communal étant parti sur la présence d'une 3^{ème} salle de gymnastique complète.

Par conséquent, le Conseil communal soutient cette demande d'arrêté et pense que cela pourrait permettre de faire avancer le projet pour une entrée en fonction à la rentrée 2026-2027. L'objectif de la rentrée de 2025-2026 comme demandé n'est pas réalisable. Avec le redimensionnement du projet, le montant de 300'000 francs est suffisant pour financer l'étude de celui-ci. Je vous remercie de votre attention. »

Le président donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière a traité ce projet d'arrêté soumis à notre approbation ce soir.

Nous avons surtout débattu sur le fait que, si accepté, cela va définitivement bloquer tout autre projet d'investissement à cet endroit, ce qui ne semble pas être la meilleure idée, ni la meilleure solution. Nous sommes toutes et tous convaincus du besoin d'une solution, certes. Mais pas sous cette forme. Raison pour laquelle votre commission a préavisé négativement ce projet d'arrêté et le fait d'accorder le montant de 300'000 francs demandé. »

Le président donne la parole aux groupes.

Laurent Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est de nouveau avec beaucoup d'amertume et de déception que je vous donne la position du PLRT, qui refuse cet arrêté pour des questions relativement simples.

Les aspects positifs dans la proposition de Madame Teresa Remexido sont la collaboration avec les communes fusionnées et la collaboration avec les commissions. C'est d'ailleurs ce que le PLRT avait suggéré dans le débat du dernier Conseil général.

Par contre, deux défauts majeurs sont à relever dans cette proposition. Le premier défaut de ce projet est qu'il condamne la possibilité d'avoir une salle de sport aux normes des compétitions que nous souhaitons avoir dans notre commune plutôt qu'à Cornaux.

Le second défaut est qu'il condamne la possibilité de développer le socle du collège des Tertres. Dans le cadre des ateliers que le Conseil communal a menés lors du Laténa Tour avec les jeunes, il émergeait des idées pour mettre en valeur ce socle, qui aujourd'hui est un simple mur. Si un jour on pouvait mettre en valeur cet endroit de manière à créer un espace participatif pour une coopérative ou un espace pour

les jeunes, qui au lieu de glander dans la cour du collège, pourraient se réunir et avoir une vue sur le collège, ce serait une bonne chose.

Dans mon activité professionnelle, j'ai eu l'occasion de créer la véranda du château de Chillon. Une cafétéria moderne se trouve juste devant le château. Aujourd'hui, en architecture, il y a la possibilité de faire des choses fantastiques.

Surtout, comme l'a relevé le Conseil communal, nous n'arriverons pas à concrétiser ce projet pour la rentrée de 2025 avec une construction en dur, alors qu'il existe des solutions provisoires au moyen de containers qui eux, pourraient être mis en œuvre pour 2025.

Au sein de l'Espace Perrier, imaginez-vous, durant la Boutique de Noël – certains d'entre vous dans cette assemblée étaient présents –, 130 repas ont été servis dans la moitié de la salle La Tène avec cette cuisine. Il est possible de nourrir les jeunes demain avec cette infrastructure. En une heure, avec une équipe de 4 personnes bien rôdée, il est possible d'installer les tables et la cuisine est existante. Nous avons donc une solution. Je ne sais pas pourquoi nous n'avons pas pensé à mettre en place ces solutions provisoires.

Eliane Stoller était dans le Fanel et racontait des contes à un groupe d'enfants très heureux d'avoir cet emplacement. Quand on voit dans le budget les recettes que rapporte l'Espace Perrier, avec ses magnifiques locaux sous-utilisés, pourquoi ne créerions-nous pas immédiatement cet hébergement au sein de l'Espace Perrier qui, rappelons-le, ne sera probablement plus utilisé dès 2025 suite à la naissance de Laténa, sachant que le siège des autorités sera à Saint-Blaise.

Si nous informons les sociétés locales des dates d'utilisation de l'Espace Perrier pour les repas et activités des enfants et que seule la demi-salle est à disposition, cela ne devrait pas poser de problème.

Non seulement nous sommes en possession de solutions provisoires immédiates qui répondront à ce projet, mais nous gaspillerions 300'000 francs pour cette étude. Dans le cadre de mon expérience professionnelle, j'ai eu l'occasion de valoriser passablement de bâtiments, je vous montre l'exemple du gymnase de Chamblandes à Pully. Une étude a été faite sur le potentiel constructible de ce gymnase. Vous pouvez voir le résultat de cette étude.

La présentation projetée est annexée au présent procès-verbal.

Ce que je souhaiterais, c'est que nous puissions mettre rapidement en place ces solutions provisoires telles que je les ai évoquées. Pour ce faire, j'ai préparé une motion qui demande au Conseil communal d'étudier, une fois pour toute, tout le potentiel du périmètre des collèges et que l'on définit, pour les 20 prochaines années, quelles sont les classes supplémentaires ainsi que les structures qui serviront à nos clubs sportifs et artistiques. C'est reculer pour mieux sauter car en votant ce crédit d'étude complémentaire, nous dépenserons de l'argent pour des études – les architectes seront tout contents de faire X simulations. Il faut d'abord que nous sachions précisément quel programme nous voulons. Ce rapport est un rapport de programmation et d'étude de faisabilité qui précise le nombre de m² à créer, où les faire, comment le projet s'intègre, etc. Le projet serait discuté en commission financière, en commission d'urbanisme, en commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics, pour s'assurer que l'on fasse tout ce qui est nécessaire pour la population future.

Je trouve qu'il est dommage de dépenser encore de l'argent et de précipiter les choses alors qu'on doit se mettre d'accord sur un programme ainsi qu'un potentiel. Merci de votre attention. »

Edouard Clottu (Les Vert.e.s), au nom des Vert.e.s : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le manque de places d'accueil parascolaire dans notre commune est ancien, récurrent et s'aggrave d'année en année avec l'installation de familles avec des enfants en bas âge et en âge scolaire dans les nouveaux quartiers, sans que nous, les autorités locales, ne proposons de solutions. Pourtant ces familles, dont souvent les parents travaillent les deux, contribuent à augmenter les rentrées fiscales de notre commune. Alors, que faisons-nous pour favoriser le bien-être et surtout pour assurer de bonnes conditions d'accompagnement et d'encadrement de leurs enfants en sécurité avec une structure d'accueil parascolaire digne de ce nom ?

Voici quelques points parmi d'autres que nous tenons à vous rapporter à l'issue de nos échanges lors de notre séance du 5 décembre dernier.

Madame Céline Cortina a déposé et défendu la motion du PLRT pour un projet pilote MAE à La Tène, le 9 septembre 2021, voici plus de 2 ans. Il ne s'agissait pas de la construction de salles de sport, mais d'un bâtiment répondant aux normes exigeantes pour accueillir les enfants.

Selon la motionnaire, je cite : « Le bien-être de l'enfant est le point primordial et principal du projet. Ensuite, il a pour but de faciliter l'organisation familiale et assurer une meilleure accessibilité des parents au marché du travail. Il va sans dire que cela permettra également de renforcer l'attractivité du canton de Neuchâtel et de notre commune. La Tène est une commune en pleine expansion et beaucoup de familles choisissent notre commune pour s'y installer. Les besoins existent – peut-être parmi vous, vos voisins, vos enfants ou petits-enfants – si bien que tout le monde peut se sentir concerné, peu importe son âge ou sa situation familiale. Ce soir, je vous demande : « Pouvons-nous participer à l'élaboration de l'école de demain ? » »

La motion a été acceptée, sans amendement par 34 voix pour et 1 abstention par notre Autorité lors de la séance du 16 septembre 2021.

Le Conseil communal a répondu le 29 septembre 2022 et nous avons voté favorablement le crédit d'étude de 130'000 francs en vue de la réalisation d'un avant-projet sur le site (prolongement du CSUM) – voir page 7 du rapport du Conseil communal. Est-ce que les 130'000 francs auront été inutilement dépensés ? Parce que si on ne fait rien maintenant, nous savons tous que cette perspective de créer ces places d'accueil parascolaire ne se réalisera pas avant. Sans crédit d'étude supplémentaire, comment veut-on que le Conseil communal revienne avec un autre rapport ? S'il vient avec une demande de crédit d'étude finale et d'investissement pour la construction d'un bâtiment, ce sera exactement le même cas de figure qu'au dernier Conseil général. On gagnera du temps pour quoi faire ? Cela coûtera de plus en plus cher et le manque de places d'accueil parascolaire deviendra encore plus alarmant.

Lors de notre dernier Conseil général, cette assemblée a refusé l'entrée en matière pour un crédit d'étude finale de 500'000 francs, pour la réalisation d'un bâtiment de 13 millions de francs. Aujourd'hui, il s'agit d'une proposition d'arrêté qui ne dépasse pas les montants initialement énoncés et de proposer à la fois une solution d'accueil parascolaire répondant entre autres aux besoins identifiés, dont 160 places avec une salle répondant aux besoins pour les cours d'éducation physique.

La solution des PortaKabin (containers) qui a été parfois évoquée : combien cela coûterait-il ? Combien de temps devront-ils être sur place ? Où les installera-t-on ?

A propos de cette solution temporaire, je vous rappelle que beaucoup d'entre nous ont été désagréablement surpris par le coût des PortaKabin nécessaires pendant la réfection du collège des Tertres. Leur coût a été de 428'000 francs pour 5 mois d'utilisation, dès la rentrée d'août 2022 (voir le procès-verbal du 16 septembre 2021).

Tenant compte de ce qui précède, il nous apparaît plus utile d'investir ce montant de location et d'aménagement des containers dans l'étude finale et dans une partie de la réalisation d'un projet réalisable dans le prolongement de la CSUM, comme Monsieur Yannick Butin nous l'a confirmé lors de notre dernier Conseil général.

Force est de constater que nous avons déjà trop tardé et qu'il devient urgent d'agir.

Pour les différents aspects évoqués ci-haut et mis en évidence par les avis favorables entendus ce soir, le groupe des Vert-e-s est favorable à l'unanimité à l'octroi de ce crédit de 300'000 francs pour l'étude finale du bâtiment en question et invite notre assemblée à faire de même. Merci pour votre attention. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors du dernier Conseil général, l'ELT s'était opposée à l'entrée en matière concernant le crédit d'engagement pour l'étude finale du bâtiment en lien avec le projet MAE.

Notre refus était motivé principalement par le non-respect de l'enveloppe financière négociée dans le cadre du projet de fusion avec nos partenaires et en aucun cas à une opposition aux différentes composantes du projet, que ce soit la structure d'accueil parascolaire ou la Ludotène.

Le projet d'arrêté proposé ce soir par les Vert-e-s peut apparaître comme une tentative de prioriser les différentes composantes du projet en reléguant la salle de gymnastique aux oubliettes.

Malheureusement, l'arrêté proposé verrouille définitivement le site scolaire, sans garantie que le budget des investissements soit respecté. Pas certain non plus qu'une salle de rythmique de 150 m² et de 3 m de hauteur soit tout à fait adaptée. Et qu'en est-il des installations techniques prévues initialement en sous-sol ?

Le projet de fusion ayant été accepté par la population des quatre communes, il serait peut-être temps de consulter nos partenaires pour évaluer leurs besoins, notamment en ce qui concerne les salles de

gymnastique et le parascolaire, voir si des synergies sont possibles et au besoin renégocier le budget des investissements pour ce projet.

A nouveau, on confond rapidité et précipitation, l'arrêté proposé ce soir empêchant toute vision globale.

C'est à la majorité des membres présents que l'ELT s'est prononcée contre l'acceptation de cet arrêté.

Il serait souhaitable que le Conseil communal reconsidère l'ensemble du projet avec nos partenaires de fusion et qu'il revienne au printemps prochain avec une nouvelle demande de crédit d'étude. Merci pour votre attention. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe vert-libéral est conscient de la nécessité de la construction du bâtiment afin de répondre aux besoins actuels du parascolaire, de la Ludotène et des sociétés locales. Ce que nous demandons et aimerions voir est un projet complet avec une salle de sport. Nous voudrions aussi la transparence totale de la part du Conseil communal et un cahier des charges avec tous les éléments avant le Conseil général afin que les groupes puissent étudier le dossier et prendre des positions politiques claires et au service de la population, contrairement à ce qui s'est passé jusqu'à présent.

Les membres présents du PVL sont partagés et disposent du libre choix de vote de la proposition des Vert-e-s. Merci pour votre attention. »

Maurice Binggeli (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT s'est réuni la semaine passée et a discuté de ce projet d'arrêté. Le PSLT soutient le principe de la construction d'un bâtiment dans la prolongation de la CSUM. La nécessité d'une structure d'accueil est évidente et cela le plus rapidement possible, évidemment.

Dans cette construction, selon les besoins de l'éorén, il est nécessaire et judicieux d'y intégrer une salle d'éducation physique. Pour rappel, ceci avait déjà été imaginé dans le projet de la CSUM.

Construire dans la précipitation un bâtiment sans salle d'éducation physique pour l'usage scolaire serait une erreur stratégique. Nous soutenons l'arrêté mais il devrait être plus précis dans son libellé afin qu'une salle d'éducation physique conforme à un usage scolaire soit intégrée. Merci. »

Teresa Remexido (Les Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au vu de ce que le conseiller communal Yannick Butin a précisé, je proposerais un amendement à l'arrêté afin de modifier la date de la rentrée scolaire, à savoir 2026-2027 en lieu et place de 2025-2026, puisque le projet ne peut pas être concrétisé pour la rentrée d'août 2025.

Par rapport à ce que vous venez de dire, Monsieur Binggeli, je pense que nous pourrions rajouter, dans le cadre de l'amendement, à l'article premier « une salle adéquate pour l'éducation physique ». Ou est-ce que les explications de Monsieur Butin sont suffisantes ? »

Maurice Binggeli (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vu qu'on me tend une perche, je vais déposer, au nom du PSLT, un amendement à l'article premier qui s'intitulera *un crédit de 300'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'étude finale d'un bâtiment dans le prolongement de la CSUM afin d'offrir pour la rentrée scolaire 2026-2027 une structure d'accueil parascolaire centralisée d'au minimum 160 places, une salle d'éducation physique conforme aux usages scolaires en incluant de nouvelles installations pour la Ludotène et dans la mesure du possible d'autres locaux utiles à l'école, au parascolaire ou aux associations locales.* Vous remarquerez qu'il y a juste la date qui a changé et une petite phrase qui dit *une salle d'éducation physique conforme aux usages scolaires.* »

Laurent Amez-Droz (PRLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je précise que le PRLT s'opposera à ces amendements, car c'est de nouveau du bricolage. Avec 300'000 francs on pouvait peut-être étudier l'accueil extrafamilial et la Ludotène, mais si on étudie une salle de sport, les honoraires seront plus élevés, donc on est de nouveau en train de faire du bricolage et ça m'énerve un petit peu. Sur le principe, on doit arrêter de dépenser des honoraires d'architecte, on doit décider entre nous ce qu'on veut, où on le met. C'est un travail qui peut être effectué rapidement au sein des commissions et après, on votera un crédit d'étude quand on saura quel programme on veut. Là, c'est vraiment du n'importe quoi. Merci de prendre note que le PRLT refusera ces amendements et l'entrée en matière sur l'arrêté. »

Martin Eugster (CC) demande une suspension de séance.

Le président accorde une suspension de séance de 10 minutes.

☞ A la reprise des débats, **le président** donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous informe que le Conseil communal maintient sa position avec tous les arguments donnés, que la notion de bricolage avancée n'est pas forcément très fondée parce que, comme il l'a été proposé, nous pourrions travailler avec les commissions pour réajuster le projet avec ses salles de gymnastique réduites mais je pense que le projet est tout à fait viable et répond aux besoins de la population aujourd'hui. Merci. »

Le président passe au vote de l'entrée en matière, qui est acceptée par 18 voix pour, 14 voix contre et 2 abstentions.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article.

Le président présente l'amendement modifiant l'article premier : *2026-2027 et une salle d'éducation physique conforme aux usages scolaires.*

Daniel Jolidon (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, une salle d'éducation physique conforme à un usage scolaire s'appelle, dans sa définition réelle, une halle de gymnastique. Une salle de rythmique peut être réalisée dans une salle de classe, car elle ne nécessite aucun engin. Ce que vous décrivez-là est une salle de gymnastique. Donc soit vous précisez que c'est pour de la rythmique, ce qui diminue son volume et sa surface. Si vous laissez le texte tel quel, cela veut dire que dans 3 mois, nous aurons une présentation avec le même projet que maintenant comprenant une salle ne correspondant pas aux normes du basket – c'est un détail – mais ce sera une halle de gymnastique. »

Le président procède au vote de l'amendement, qui est accepté par 23 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions.

Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté amendé, qui est accepté par 22 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention.

Teresa Remexido (Les Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci à ceux qui ont voté pour et qui ont permis au projet de passer.

J'aimerais dire que tout à l'heure j'ai entendu une excellente proposition du PLRT, pour pallier la phase jusqu'à ce que le bâtiment puisse être utilisé en 2026. La proposition est de réfléchir à l'utilisation des locaux de l'Espace Perrier pour assurer l'accueil parascolaire et je trouve que c'est une excellente idée. Est-ce que notre Conseil communal pourrait entrer en matière à ce sujet ? Je vous remercie beaucoup et je me réjouis de trinquer avec vous, même avec ceux qui sont contre le projet. »

5. Interpellations et questions

Question du conseiller général Beat Pfefferli (PVL) « Conduire avec un bus à propulsion électrique sur la ligne 133 »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'apporte une réponse à la question, dans le délai imparti, qui est toujours relativement court, mais nous essayons d'être aussi exhaustifs que possible.

La ligne 133 est assurée par une concession fédérale à CarPostal qui est une entreprise liée à la Confédération. CarPostal est l'entreprise de transports publics la plus présente sur les routes suisses.

Dans la perspective de diminution de production de CO2 de la flotte des véhicules de service et selon nos informations, CarPostal développe ces dernières années des solutions de lignes assurées essentiellement sur les cars postaux électriques à batterie. Cette technologie est la plus avancée, elle a fait ses preuves dans la pratique, en Suisse comme à l'étranger, et des bus à batterie sont déjà proposés dans une vaste gamme de modèles par de nombreux constructeurs.

Toutefois, à ce stade, les bus à batterie ne sont pas encore forcément adaptés à toutes les topographies, car leur autonomie n'est pas suffisante ou la charge représentée par la batterie et la transmission est trop importante. Toujours selon nos informations, CarPostal entend donc rester ouvert quant au choix de la technologie, tout en suivant de près les développements dans le domaine des piles à combustible et des carburants de synthèse.

En quelques mots, un bus à batterie comporte un moteur électrique qui est exclusivement alimenté par une batterie. La recharge de la batterie s'effectue sur le réseau électrique et a lieu une ou plusieurs fois par jour. Actuellement, avec une seule charge journalière, le bus à batterie dispose d'une autonomie

moyenne d'environ 250 km. Soit ces opérations de recharge intermédiaires ont lieu à de brefs intervalles et à haute puissance aux terminus, soit elles sont effectuées durant la journée, lors de pauses en bout de ligne ou au dépôt.

On peut faire la distinction entre plusieurs systèmes de charge des batteries de véhicules :

- chargement au dépôt : la batterie est rechargée une fois par jour, généralement de nuit
- chargement intermédiaire : il a lieu en cours de trajet, soit à un terminus, soit au dépôt, quand les temps d'arrêt du véhicule sont suffisamment longs ; actuellement, ce chargement intermédiaire se fait au moyen d'une fiche ou d'un pantographe qui s'abaisse sur le toit du véhicule

Encore selon nos informations, les 100 premiers véhicules CarPostal équipés de modes de propulsion alternatifs devraient être en service d'ici la fin de l'année 2024. CarPostal souhaite ensuite convertir l'ensemble de sa flotte de 2'400 véhicules d'ici 2040 (sur l'ensemble du territoire suisse).

Il reste néanmoins encore quelques défis à relever avant d'atteindre ces objectifs. De fait, il ne suffit pas d'avoir les bons véhicules pour aborder l'avenir avec une démarche respectueuse du climat. Il faut aussi mettre en place l'infrastructure de charge, adapter la formation du personnel, la planification des véhicules et convaincre le Canton de prendre en charge les coûts supplémentaires.

Aujourd'hui, un véhicule à batterie coûte encore deux fois plus cher qu'un bus à moteur diesel, sans compter les coûts de la nouvelle infrastructure nécessaire. Les cantons définissent l'offre de transport régional des voyageurs et contribuent à son financement.

Concernant la ligne 133 et tenant compte de sa topographie, une rapide analyse démontre que l'infrastructure nécessaire pour la recharge devrait prendre place en bout de ligne (Enges et Le Landeron). Comme les temps d'attente sont relativement courts pour tenir compte du niveau de recharge nécessaire, il s'agirait d'installer deux stations de recharge à haut débit d'environ 200 kWh, alimentées par une ligne de 250 A. Le coût est d'environ 1 million de francs. Par ailleurs, à ce stade de l'investigation, nous n'avons aucune garantie de pouvoir tirer une ligne de 250A à Enges.

Le Conseil communal n'a que très peu de bras de levier pour influencer la stratégie d'acquisition des véhicules de CarPostal (contrairement à TransN où la commune a pesé de tout son poids pour l'acquisition de trolleybus électriques déperchables pour la desserte de tronçon sans réseau filaire). Un contact sera néanmoins pris auprès du service cantonal des transports pour que le Canton et les communes desservies par la ligne 133 tentent de convaincre CarPostal pour mettre en service des bus électriques dans la région dans les meilleurs délais.

En ce moment, le Conseil communal est très engagé pour convaincre tous les partenaires des transports publics, canton et communes, d'augmenter l'offre en transports publics sur l'Entre-deux-Lacs en collaboration avec les communes du nord Seeland et le canton de Berne. Ces travaux menés dans le cadre d'une étude intercantonale devraient mener vers un doublement de l'offre en transports publics pour Thielle, Wavre et Epagnier et offrir une extension au dimanche (pas d'offre actuellement).

Sera-ce une bonne occasion pour CarPostal de desservir ces nouvelles lignes avec des bus électriques ou avec des énergies alternatives au diesel ? Sans aucun doute. Cela reste néanmoins le choix de l'entreprise et du Canton d'investir massivement dans les moyens nécessaires pour y parvenir. Vous l'aurez compris, mis à part le travail sur l'augmentation de l'offre, le Conseil communal est dans l'impossibilité d'influencer seul les éléments stratégiques en termes d'acquisition des véhicules de CarPostal et encore moins d'établir un calendrier de mise en œuvre.

Le Conseil communal planche plutôt sur une décreue du trafic individuel motorisé afin de tendre à une baisse du niveau de production de CO2 et de bruit dans les localités de la commune. Avec l'augmentation de l'offre en transport public cet objectif semble être atteignable. Il en va toutefois aussi de la responsabilité de chacun et chacune d'entre nous quant à faire le bon choix du moyen de transport et de contribuer à cet effort collectif. Plus de monde dans les transports en commun, c'est moins de voitures individuelles sur la route et dans les localités. Merci pour votre attention. »

Question du conseiller général Maurice Binggeli (PSLT) « Subvention communale concernant la promotion des transports publics »

Maurice Binggeli (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'espère que vous avez tous lu ma question ainsi que son développement.

Je me permettrai d'intervenir en fonction de la réponse du Conseil communal. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs en préambule, le Conseil communal remercie l'auteur de la question.

Le Conseil communal tient à préciser que lui-même s'inscrit clairement dans une très forte volonté d'inciter à l'usage des transports publics – je pense que cela a été montré tout à l'heure dans l'intervention précédente – avec tous les soutiens nécessaires, qu'ils soient financiers ou organisationnels, ceci dans le but de réduire aussi fortement que possible l'utilisation du transport individuel motorisé.

Cela dit, après examen attentif de la question du jour en relation avec l'arrêté adopté par le Conseil général en février 2022, le Conseil communal se positionne certes ouvertement pour réfléchir à l'extension du soutien financier dans ce domaine, mais il n'envisage pas de déposer une proposition de subvention à l'abonnement FlexiAbo dès l'année prochaine, ceci pour plusieurs raisons importantes.

Premièrement, lors de l'adoption de l'arrêté par le Conseil général du soutien et d'encouragement de l'usage des transports publics, il avait été visé la promotion de l'utilisation des transports publics au quotidien et tout au long de l'année, favorisant ainsi les abonnements annuels, sans limitation d'usage, plutôt que les déplacements à la carte tel que FlexiAbo (qui certes n'existait pas encore).

Deuxièmement, l'absence de dispositions réglementaires claires et de budget dédié à cette nouvelle offre en 2024 incite le Conseil communal à ne pas s'engager dans l'élaboration d'une subvention pour le nouvel abonnement FlexiAbo dès l'année prochaine. Le délai très court entre l'annonce de cette nouvelle offre et sa mise en œuvre complique la prise de décision et la mise en place d'une nouvelle offre dans un laps de temps aussi restreint.

Troisièmement, la complexité liée à la mise en place d'une nouvelle offre, combinée au changement horaire des CFF et aux défis rencontrés dans la gestion des bons de réduction par le Guichet Unique, justifie de ne pas envisager de subvention pour le FlexiAbo à ce stade.

Mais aussi et surtout, le Conseil communal est soucieux de ne pas engager la future commune de Laténa dans une offre qui n'a pas été prévue dans son budget initial. Surtout, le Conseil communal ne prendra pas l'initiative d'inscrire un engagement financier qui pourrait avoir des conséquences importantes sur le long terme pour la nouvelle commune.

Entendez donc ces propos comme un premier enseignement tiré dans le court laps de temps entre le dépôt de la question et la réponse, un engagement ne pouvant être pris en l'état. Ceci méritant sans nul doute encore d'être affiné.

Cependant, le Conseil communal encouragera les nouvelles autorités à réviser les dispositions réglementaires pour favoriser l'usage des transports publics, quel que soit le type d'abonnement et la fréquence des transports. Un soutien financier à l'offre de FlexiAbo sera probablement une initiative judicieuse dans ce sens.

Enfin, des améliorations techniques du Guichet Unique sont aujourd'hui en cours pour simplifier le processus d'attribution des subventions, notamment en éliminant les bons de réduction physiques et en permettant au Guichet Unique de gérer le cumul de bons. Il convient de stabiliser la situation avant d'engager de nouveaux développements.

En conclusion, la subvention du FlexiAbo semble envisageable une fois que le Guichet Unique aura été adapté, mais sa subvention par la collectivité publique nécessitera préalablement encore des ajustements techniques et réglementaires, ainsi qu'une volonté politique des prochaines autorités.

La réponse d'aujourd'hui du Conseil communal est donc basée sur des considérations pratiques, notamment la nécessité de s'adapter aux nouveaux développements dans le système de transport en commun, tout en tenant compte des critères et du contexte actuel. Merci de votre attention. »

Maurice Binggeli (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Je souhaiterais faire une petite analyse plus détaillée de cet arrêté. L'arrêté avait comme objectif de favoriser l'utilisation des transports publics. Afin d'inciter les gens à prendre les transports publics, il avait été décidé d'offrir une subvention aux habitants (jeunes, adultes et seniors).

Lors du Conseil général, le PLRT avait donné la définition de comment on allait calculer cette subvention. Le montant de la subvention pour les jeunes et les seniors représentait le 50% du prix d'un abonnement annuel. Pour les adultes, c'était la différence du prix entre celui d'un adulte et le prix d'un abonnement pour les jeunes ou les seniors.

L'article 2 dit à quel moment on peut octroyer cette subvention. L'article 2 spécifie *lors de l'achat d'un abonnement annuel*. En regardant le site TransN, je constate que dans l'offre des abonnements annuels figure le nouvel abonnement FlexiAbo, qui est un abonnement annuel qui permet d'utiliser les transports publics 100 jours par an. Ce n'est pas un abonnement d'une durée de 100 jours, mais bien un abonnement annuel avec lequel on peut voyager durant 100 jours en transports publics. L'arrêté stipule précisément que cet abonnement FlexiAbo – même s'il n'existait pas à l'époque – entre dans le contenu de l'arrêté « subvention d'un montant donné pour l'achat d'un abonnement annuel ». Il n'y a donc pas de raison de dire « on a pas réfléchi » ou « il n'existait pas », non. Il n'existait pas mais il existe aujourd'hui et c'est un abonnement annuel.

Si le Conseil communal refuse aujourd'hui, pour des raisons techniques, on peut assez facilement proposer aux habitants d'aller acheter leur abonnement et de venir à la commune pour obtenir le remboursement du montant prévu par l'arrêté. L'arrêté le prévoit et le demande.

Si le Conseil communal ne veut pas entrer en matière, j'aimerais savoir sur quelle base légale il va se positionner et quelles sont les voies de recours pour la décision du Conseil communal sur un arrêté du Conseil général. Merci. »

Le président : « Merci Monsieur Binggeli. Je me permets de vous rappeler qu'à la suite d'une question, il n'y a pas de prise de parole. Je vous propose d'utiliser les autres voies à votre disposition pour amener vos arguments lors d'un prochain Conseil général. Merci. »

6. Lettres et pétitions

Néant.

7. Communications du

a. Conseil communal

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je me fais ici la porte-parole de la commission culture, sports, loisirs, tourisme et espaces publics, à sa demande.

Après avoir pioché des fruits dans un plat contenant des pommes, des poires, des kiwis, des caramboles et des raisins et choisi les kiwis, vous aurez bien entendu reconnu les candidats à la reprise du camping, après s'être intéressée à l'éclairage de nos terrains de football, puis avoir débattu sur la meilleure manière d'équiper un port situé dans une zone naturelle à préserver, la commission culture, sports, loisirs et tourisme a accepté de relever un nouveau défi et de réfléchir à l'élaboration d'une stratégie pour stimuler la population à développer des manifestations créant la cohésion. La commission va ainsi travailler sur les deux questions suivantes :

- quelles manifestations développer ?
- comment stimuler la population à s'engager pour ces manifestations ?

C'est ainsi que la commission s'est prêtée à l'exercice d'un brainstorming afin de chercher un maximum d'idées, ceci sans fixer de limites à son imagination. De belles et ingénieuses idées ont surgi, comme la fête de la passerelle ou des jeux sans frontière sur l'eau. Dans une seconde étape, la commission procédera à une sélection d'une manifestation et cherchera ensuite le meilleur moyen d'intégrer la population à ce projet. Si vous avez des idées ou suggestions à apporter à la commission, celles-ci sont évidemment les bienvenues et peuvent être transmises soit directement au président de la commission, Monsieur Philippe Glardon, ou par l'intermédiaire de l'administration communale en écrivant un courriel, ceci si possible avant la prochaine séance de la commission qui aura lieu le 15 février 2024.

Quelques mots sur Laténa

La fusion a été largement plébiscitée par les populations des 4 communes et le Conseil communal se réjouit du soutien clair que la population a montré pour ce projet. Les 4 conseils communaux ont décidé que le Comité de pilotage continuera à siéger afin de s'atteler aux travaux préparatoires pour la future commune de Laténa, ceci jusqu'au moment où les futures autorités auront pris leur place. C'est avec joie que nous nous mettons en route vers Laténa ! Je vous remercie de votre attention. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames Messieurs, dans le prolongement des transports publics, décidément on n'en sort pas, je vous donne des informations concernant la mise aux normes des arrêts de bus.

Deux arrêts de bus ne pourront pas être mis aux normes LHand au 1^{er} janvier 2024 pour les raisons suivantes :

- l'arrêt « Les Indiennes » à Marin, en raison de la difficulté à obtenir le terrain privé nécessaire à sa réalisation, le Conseil communal a dû modifier le schéma technique ; le Conseil communal reviendra l'année prochaine avec une demande de financement non pas pour la mise aux normes de l'arrêt de bus, mais au sujet de ce qui se passe autour ; vous en saurez plus à ce moment-là
- l'arrêt « Le Verger » à Thielle aura aussi du retard car il y a des travaux d'aménagement dans ce secteur

Mis à part ces deux arrêts, tous les autres arrêts de transport public bus de la commune sont accessibles. Tous les objectifs sont atteints et ceci dans l'enveloppe budgétaire, je tiens à vous rassurer.

Reprise des sapins de Noël

Les sapins de Noël pourront à nouveau être déposés à la voirie le samedi 6 janvier 2024. Ils seront broyés sur place et les copeaux seront répartis sur le ParcoursVita et/ou les places de jeux. Ne jetez pas votre sapin, il pourra être recyclé pour une bonne cause. Merci. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en même temps que les documents relatifs à la séance de ce soir, vous avez reçu la planification 2024. Cette dernière sera modifiée suite à l'acceptation de la fusion. Soyez attentifs, une deuxième mouture vous parviendra bientôt.

Deuxième information : suite à l'élection d'un bâlois au Conseil fédéral, le Conseil communal a décidé de retirer son bâlois de la présidence et de nommer une composition nouvelle à partir de lundi prochain. C'est avec grande joie et immense confiance que je passerai le témoin à Valérie Dubosson comme présidente. Le vice-président sera Yannick Butin, Heinz Hoffmann sera secrétaire et le vice-secrétaire sera Daniel Rotsch. J'ai terminé. »

– Applaudissements –

b. bureau du Conseil général

Le président : « Mesdames, Messieurs, le secrétariat du Grand Conseil nous a informés de la bonne réception de notre initiative communale demandant l'interdiction de l'utilisation des mousses d'extinction fluorées ou contenant un autre additif non biodégradable sur le territoire du canton de Neuchâtel.

A l'issue de cette séance, une agape sera servie dans le Fanel. Ne passez pas tout droit, les tables sont dressées pour vous. »

8. Divers

Jean-Charles Gerbex (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas faire long car je suis aussi pressé que vous d'aller à l'agape.

Dans un premier temps, je m'adresse au Conseil communal dans son entier. Nous n'avons eu que des bonnes nouvelles ce soir, on a dépensé un peu d'argent, on a un budget parfait, on a fusionné, Laténa est en cours. Par contre, je suis surpris de l'état de notre commune en cette fin d'année qui devrait s'annoncer joyeuse et qui est terriblement triste. La décoration des rues me laisse supposer que nous n'avons plus d'argent, Covid est passé, 2021, 2022, 2023 et nos rues sont désespérément tristes.

Par contre, je tiens à remercier Monsieur Rotsch pour le remplacement des candélabres de la rue des Indiennes. Il a trouvé de magnifiques luminaires pour remplacer les anciens. J'aimerais savoir pourquoi nous n'utilisons pas le matériel qui dort dans nos hangars pour éclairer les rues de notre commune pour qu'elles soient plus joyeuses en ces temps de fête et de fin d'année. Merci. »

– Applaudissements –

Teresa Remexido (Les Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est juste pour vous informer que le Festival du Film Vert aura de nouveau lieu dans notre commune le samedi 16 mars dès 16h00 avec trois magnifiques films. J'aimerais aussi préciser que malgré que cela s'appelle « Festival du Film Vert », cela n'a rien à voir avec les Vert-e-s. C'est plutôt une organisation qui propose des films en lien avec l'environnement, les animaux, etc., mais cela n'a rien à voir avec le parti des Vert-e-s ou autre. Je pense que certains d'entre vous le savent. Réservez cette date dans vos agendas parce que c'était vraiment génial l'année passée. C'est un beau moment de partage et de belles images. Merci. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, voici la dernière action d'un bâlois. Je vous adresse les meilleurs vœux du Conseil communal pour cette fin d'année. Fêtez bien, avec de la lumière ou non, mais fêtez. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 21h14.

– Applaudissements –

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

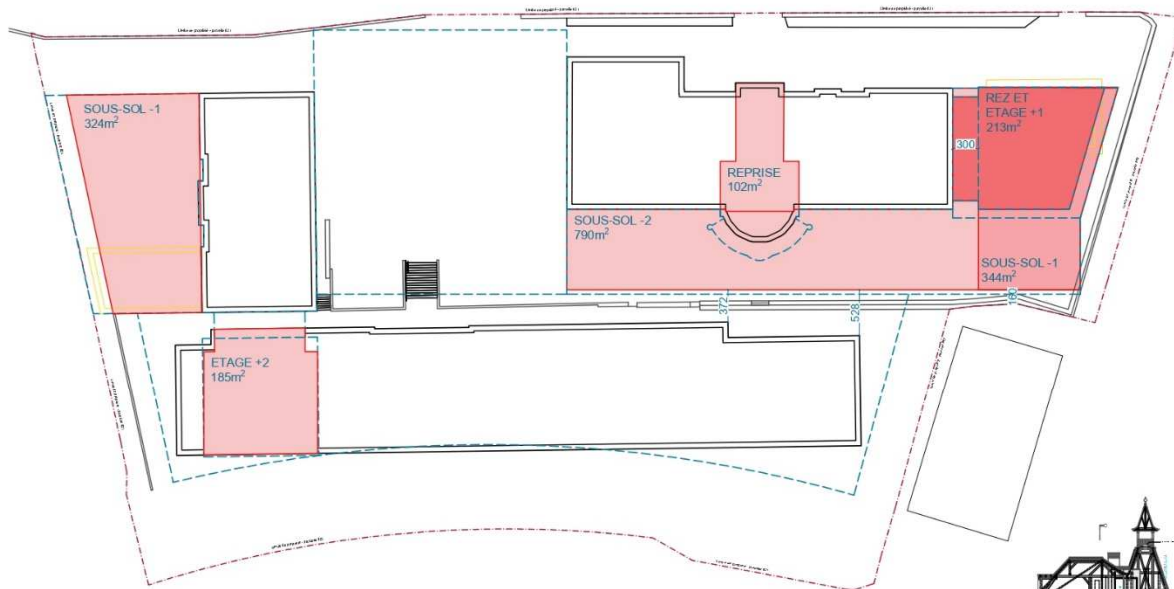
R. Kummer

P. Perret

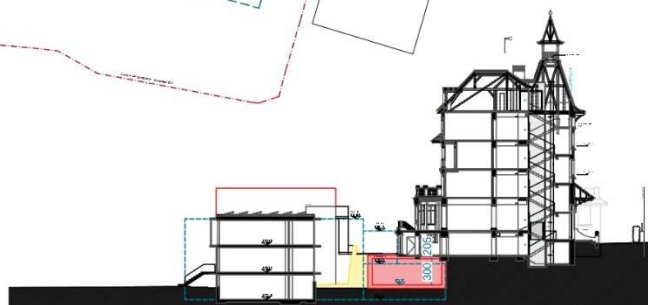
2.3.2 Variantes morphologiques (Annexe G)

Variante 0 : La variante 0 est issue de la variante proposée par le livrable C de l'affaire 00715.

- Démolition de la villa Est
- Démolition de l'annexe Ouest du bâtiment B
- Nouveau bâtiment lié au bâtiment A
- Utilisation du socle pour créer de nouvelles surfaces
- Liaison en sous-sol au bâtiment A
- Surélévation du bâtiment C
- $SP_{habitable} = 1'847 \text{ m}^2$
- $SU = 1'219 \text{ m}^2$



Plan



Coupe

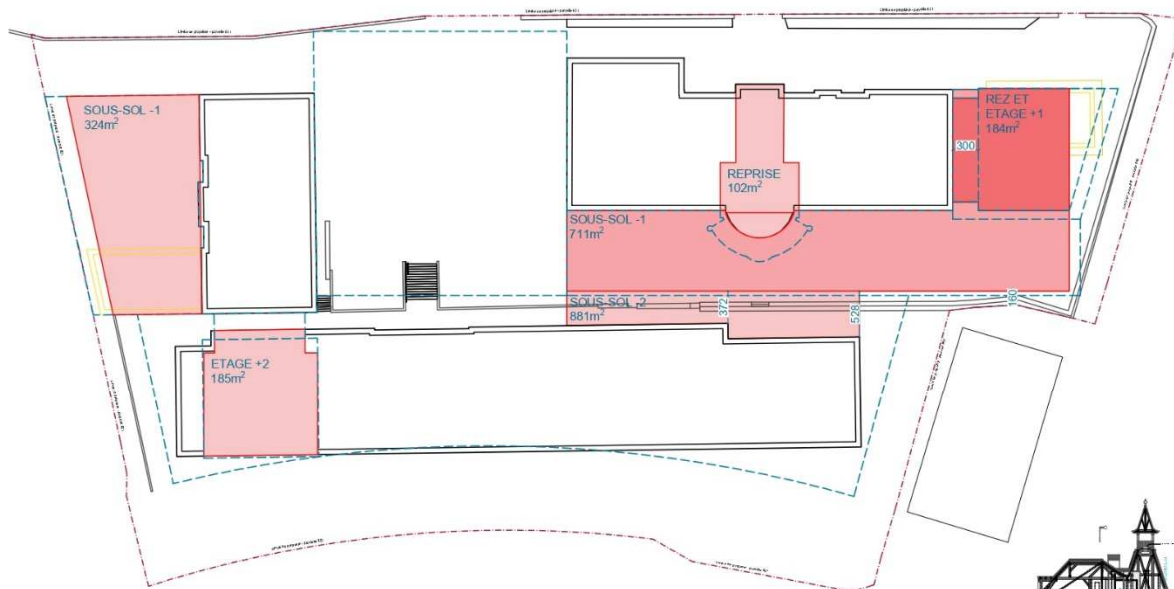
VARIANTE V00

Maitre de l'ouvrage
 Etat de Vaud - DFIRE - DGIP
 Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
 Tél 021 316 73 00 - Fax 021 316 73 47

Titre: Plans variante 00
 Phase: P21 - Etude de faisabilité Indice: 00
 Echelle: 1:500 Date: 25.04.2022 Dessiné: VA
 N° plan:

Variante 1

- Démolition de la villa Est
- Démolition de l'annexe Ouest du bâtiment B
- Nouveau bâtiment lié au bâtiment A
- Utilisation du socle pour créer de nouvelles surfaces
- Liaison en sous-sol au bâtiment A
- Surélévation du bâtiment C
- $SP_{habitable} = 2'247 \text{ m}^2$
- $SU = 1'483 \text{ m}^2$

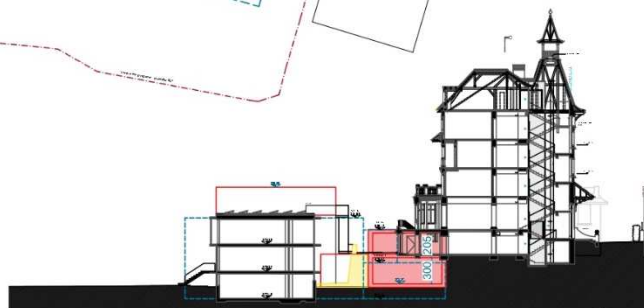


Plan

VARIANTE V01

 Maître de l'ouvrage
 Etat de Vaud - DFIRE - DGIP
 Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
 Tél 021 316 73 00 - Fax 021 316 73 47

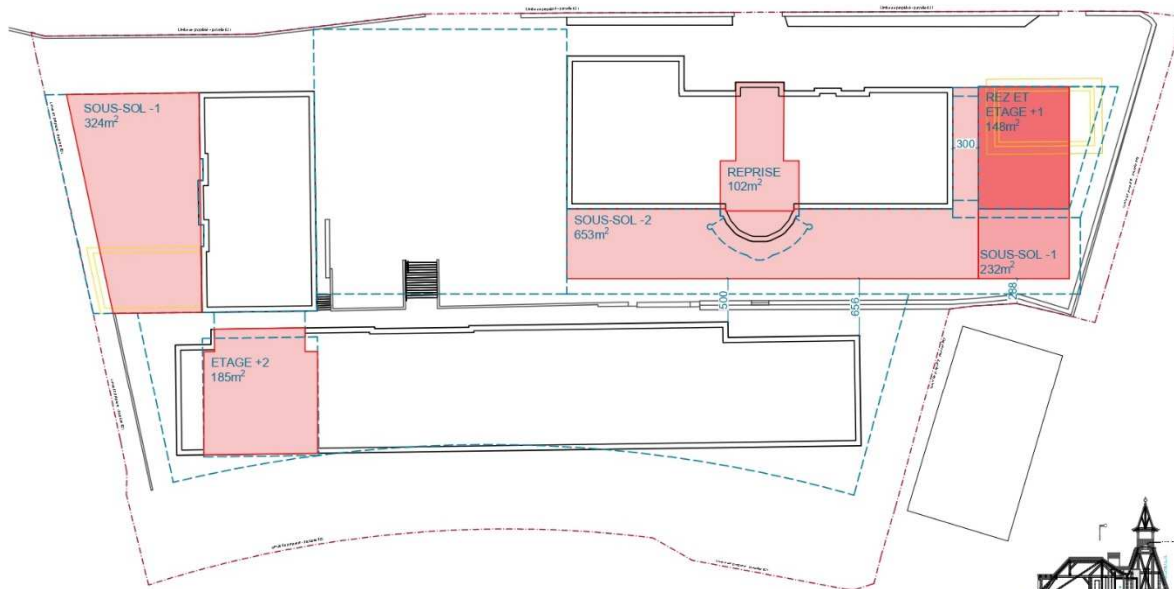
Titre: Plans variante 01
 Phase: P21 - Etude de faisabilité Indice: 00
 Echelle: 1:500 Date: 25.04.2022 Dessiné: VA
 N° plan:



Coupe

Variante 2

- Démolition de la villa Est
- Démolition de l'annexe Ouest du bâtiment B
- Nouveau bâtiment séparé du bâtiment A
- Utilisation du socle pour créer des nouvelles surfaces
- Liaison en sous-sol au bâtiment A
- Surélévation du bâtiment C
- $SP_{habitable} = 1'468 \text{ m}^2$
- $SU = 969 \text{ m}^2$

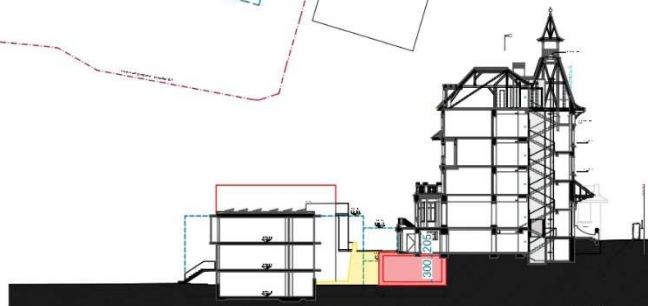


Plan

VARIANTE V02

Maître de l'ouvrage
 Etat de Vaud - DFIRE - DGIP
 Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
 Tél 021 316 73 00 - Fax 021 316 73 47

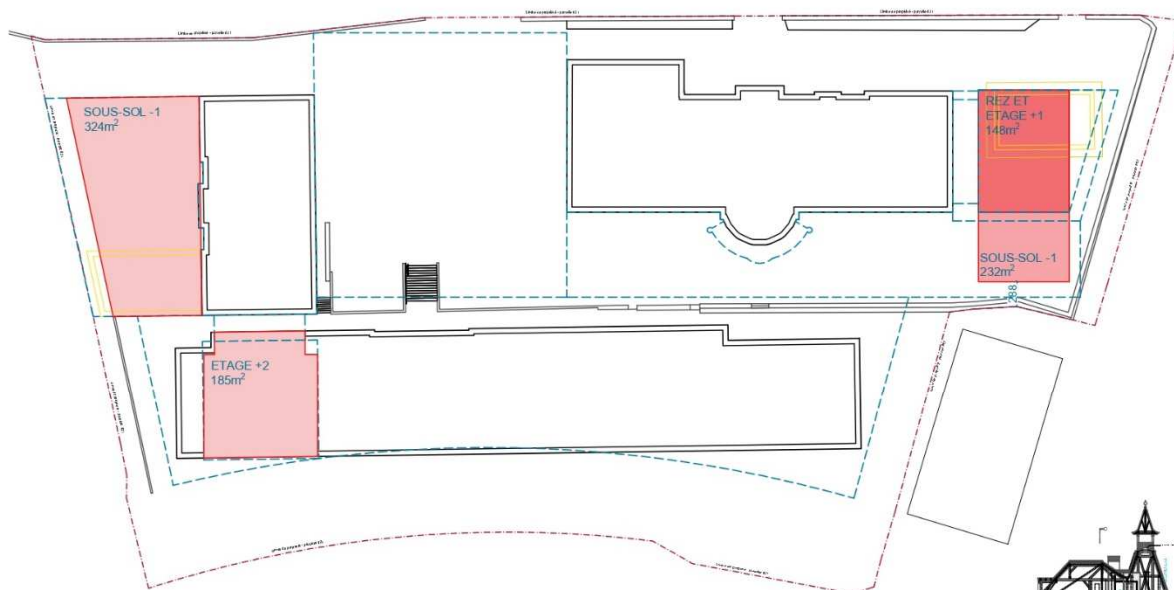
Titre: Plans variante 02
 Phase: P21 - Etude de faisabilité Indice: 00
 Echelle: 1:500 Date: 25.04.2022 Dessiné: VA
 N° plan:



Coupe

Variante 3

- Démolition de la villa Est
- Démolition de l'annexe Ouest du bâtiment B
- Nouveau bâtiment séparé du bâtiment A
- Surélévation du bâtiment C
- SP_{habitable} = 715 m²
- SU = 471 m²

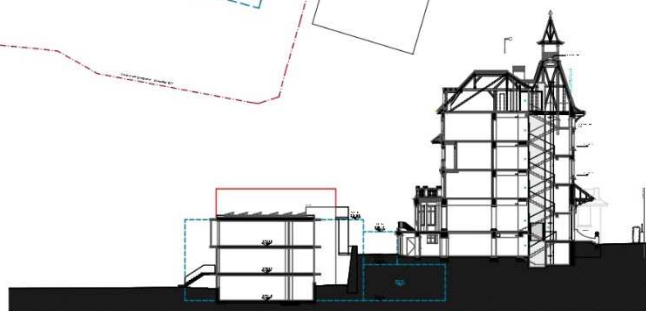


Plan

VARIANTE V03

Maître de l'ouvrage
 Etat de Vaud - DFIRE - DGIP
 Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
 Tél 021 316 73 00 - Fax 021 316 73 47

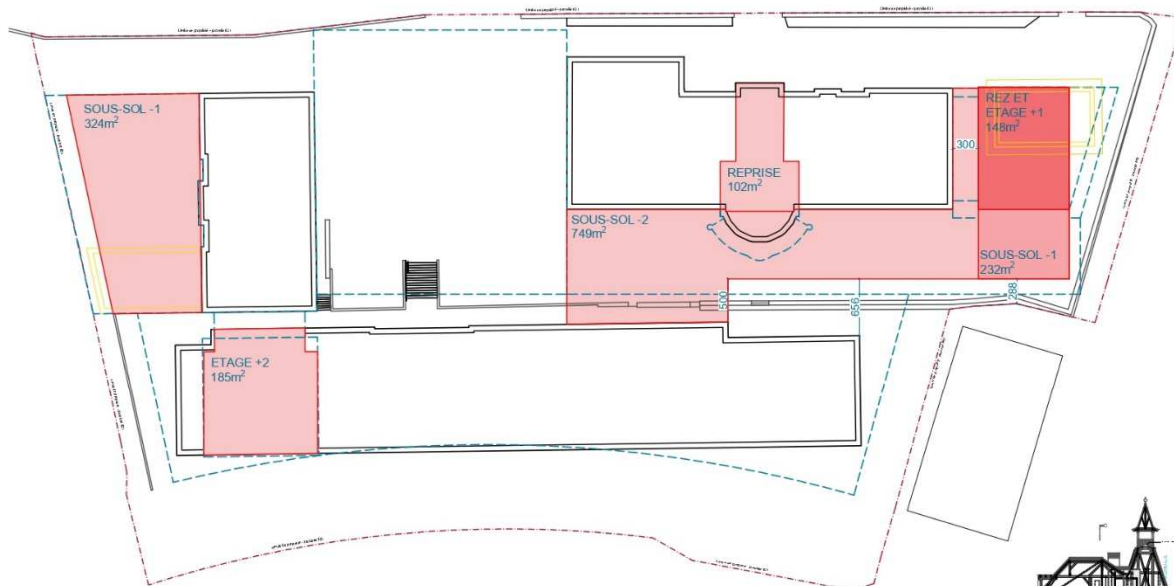
Titre: Plans variante 03
 Phase: P21 - Etude de faisabilité Indice: 00
 Echelle: 1:500 Date: 25.04.2022 Dessiné: VA
 N° plan:



Coupe

Variante 4

- Démolition de la villa Est
- Démolition de l'annexe Ouest du bâtiment B
- Nouveau bâtiment séparé du bâtiment A
- Utilisation du socle pour créer des nouvelles surfaces
- Liaison en sous-sol au bâtiment A
- Surélévation du bâtiment C
- Liaison avec le bâtiment C
- $SP_{habitable} = 1'564 \text{ m}^2$
- $SU = 1'032 \text{ m}^2$

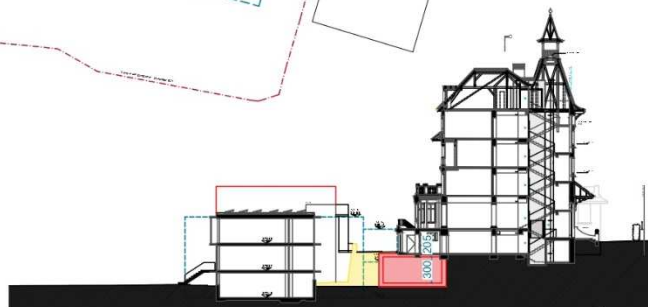


Plan

VARIANTE V04

 Maître de l'ouvrage
 Etat de Vaud - DFIRE - DGIP
 Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
 Tél 021 316 73 00 - Fax 021 316 73 47

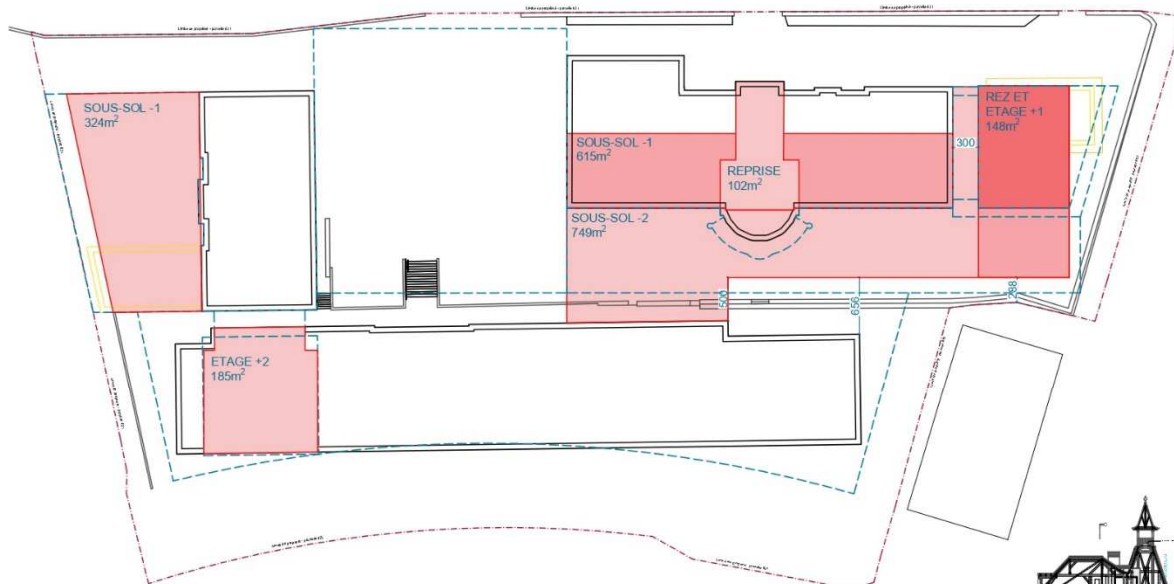
Titre: Plans variante 04
 Phase: P21 - Etude de faisabilité Indice: 00
 Echelle: 1:500 Date: 25.04.2022 Dessiné: VA
 N° plan:



Coupe

Variante 5

- Démolition de la villa Est
- Démolition de l'annexe Ouest du bâtiment B
- Nouveau bâtiment séparé du bâtiment A
- Reprise en sous-œuvre du sous-sol du bâtiment A
- Utilisation du socle pour créer des nouvelles surfaces
- Liaison en sous-sol au bâtiment A
- Surélévation du bâtiment C
- Liaison avec le bâtiment C
- SP_{habitable} = 1'947 m²
- SU = 1'285 m²

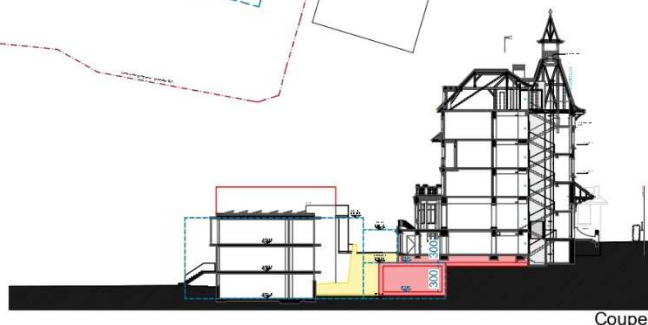


Plan

VARIANTE V05

Maître de l'ouvrage
 Etat de Vaud - DFIRE - DGIP
 Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
 Tél 021 316 73 00 - Fax 021 316 73 47

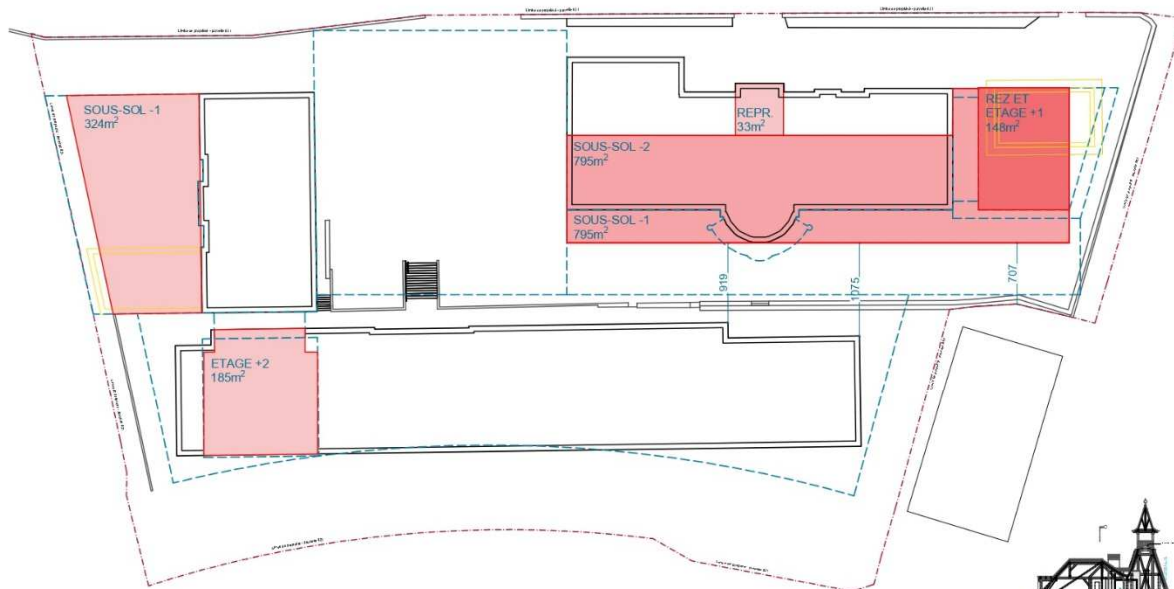
Titre: Plans variante 05
 Phase: P21 - Etude de faisabilité Indice: 00
 Echelle: 1:500 Date: 25.04.2022 Dessiné: VA
 N° plan:



Coupe

Variante 6

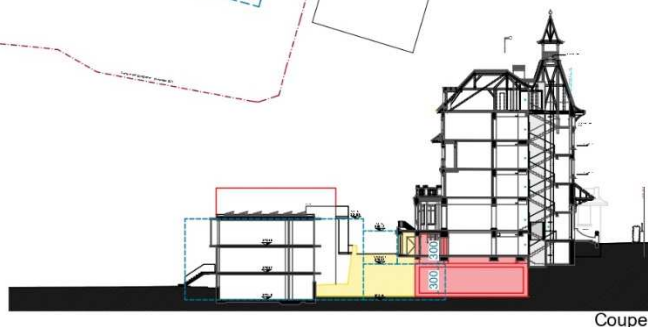
- Démolition de la villa Est
- Démolition de l'annexe Ouest du bâtiment B
- Nouveau bâtiment séparé du bâtiment A
- Reprise en sous-œuvre du sous-sol du bâtiment A
- Utilisation du socle pour créer des nouvelles surfaces
- Liaison en sous-sol au bâtiment A
- Surélévation du bâtiment C
- Nouveau préau reliant le bâtiment A au bâtiment C
- $SP_{habitable} = 2'104 \text{ m}^2$
- $SU = 1'389 \text{ m}^2$



VARIANTE V06

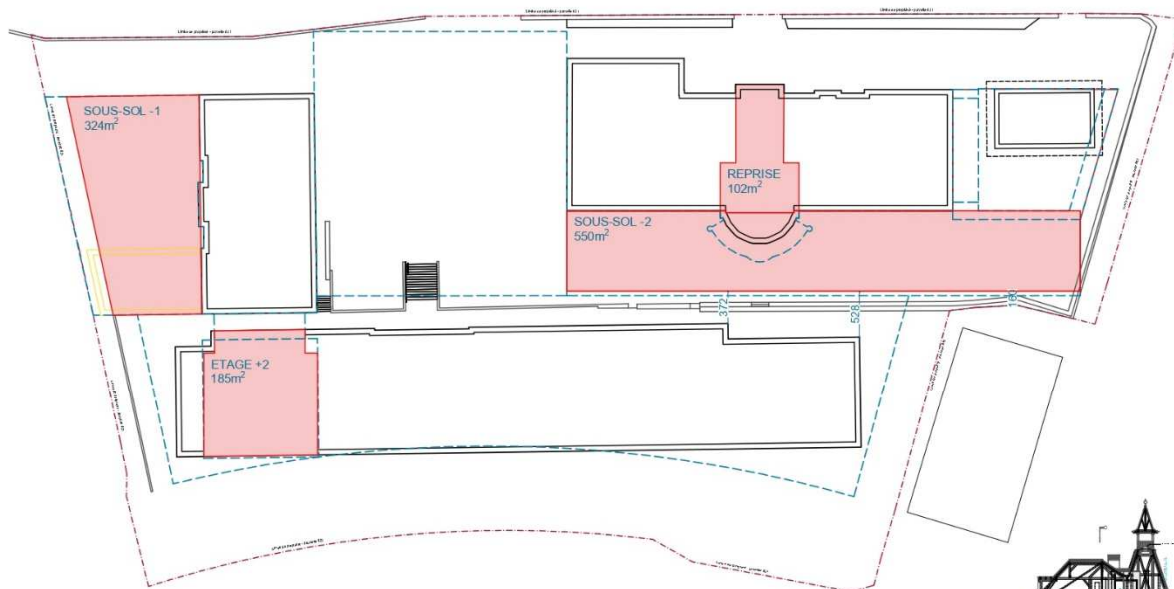
Maître de l'ouvrage
 Etat de Vaud - DFIRE - DGIP
 Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
 Tél 021 316 73 00 - Fax 021 316 73 47

Titre: Plans variante 06
 Phase: P21 - Etude de faisabilité Indice: 00
 Echelle: 1:500 Date: 25.04.2022 Dessiné: VA
 N° plan:

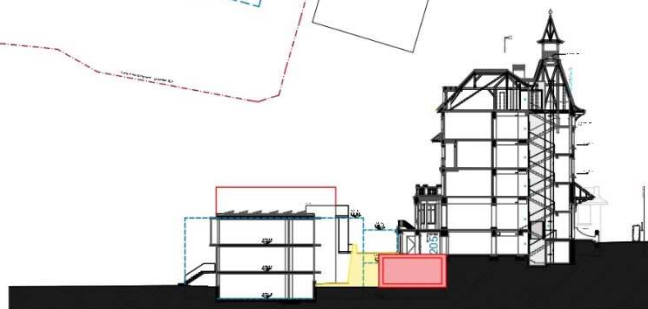


Variante 7

- Démolition de l'annexe Ouest du bâtiment B
- Utilisation du socle pour créer des nouvelles surfaces
- Liaison en sous-sol au bâtiment A
- Surélévation du bâtiment C
- $SP_{habitable} = 837 \text{ m}^2$
- $SU = 552 \text{ m}^2$



Plan



Coupe

VARIANTE V07

Maitre de l'ouvrage
 Etat de Vaud - DFIRE - DGIP
 Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
 Tél 021 316 73 00 - Fax 021 316 73 47

Titre: Plans variante 07
 Phase: P21 - Etude de faisabilité Indice: 00
 Echelle: 1:500 Date: 25.04.2022 Dessiné: VA
 N° plan: